

Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du jeudi 15 décembre 2016

Suite à une convocation en date du 5 décembre 2016, les membres composant le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis le quinze du mois de décembre deux mille seize à 16h30, salle du conseil du PETR, sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de votants : 7

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes du Bassin de Vie de L'Ile-Rousse
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes di E Cinque Pieve di Balagne
Monsieur	Panrace	GUGLIELMACCI	Communauté de communes de Calvi Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes du Bassin de Vie de L'Ile-Rousse
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes de Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes du Bassin de Vie de L'Ile-Rousse
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes de Calvi Balagne

Délégués Excusés :

Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes de Calvi Balagne
----------	--------	---------	---

Délégués Absents :

Monsieur	Maurice	PARRIGI	Communauté de communes de Calvi Balagne
Monsieur	Lionel	MORTINI	Communauté de communes di E Cinque Pieve di Balagne

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur François ANTONIOTTI

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 21 novembre 2016,
3. Contrat de ruralité : adoption du contrat et de son plan de financement (signature de la convention avec le Ministre Jean-Michel BAYLET),
4. TEPCV volet 2 : approbation du projet et du plan de financement (signature de la convention avec la Ministre Ségolène Royal),
5. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017 du PETR,
6. Gestion du Personnel : Fin du contrat de travail en emploi d'avenir au 31/03/2017,
7. Questions diverses :
 - Demande de subvention portant sur le fonctionnement du GAL 2016 et 2017
 - Processus d'élaboration du projet de territoire du PETR,
 - Marché public portant sur les animations scolaires infructueux (aucune offre) – suite à donner.
 - Calendrier : Modification des statuts du PETR du pays de Balagne
 - Calendrier : date pour réception des prestataires concernant le lancement du marché public portant sur l'étude de faisabilité d'une voie verte entre Calvi et Ile-Rousse et du marché public d'étude portant sur l'implantation, l'aménagement et la signalétique de parc relais et d'aires de covoiturage pour le pays de Balagne.

Les précédents comptes-Rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 novembre 2016

Monsieur le Président présente pour approbation le procès-verbal du Comité Syndical en date du lundi 21 novembre 2016. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE : D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 21 novembre 2016.

Contrat de ruralité : adoption du contrat et de son plan de financement

Délibération : n°2016/029

Le Président expose aux membres du conseil syndical que, lors du troisième comité interministériel aux ruralités qui s'est déroulé à Privas le 20 mai 2016, le gouvernement a souhaité instaurer les contrats de ruralité. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à l'échelle des Pôle d'Équilibre Territoriaux et Ruraux.

Le PETR du Pays de Balagne, a construit son contrat de ruralité sur la base d'actions, portées par les Communautés de Communes le constituant, pour améliorer l'accès aux soins, la desserte numérique du territoire en haut débit et développer des services de transport en commun. Le PETR du Pays de Balagne s'attache quant à lui à organiser l'intermodalité et porte la conception d'un outil numérique territorial au services des collectivités et des habitants :

Dépenses		Recettes	
Création d'un SIG Balagne et applications	100 000 €	Etat	108 000 €
Travaux d'aménagement des parcs relais	60 000 €	CTC	20 000 €
		Autofinancement	32 000 €
TOTAL	160 000 €		160 000 €

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- d'approuver les actions inscrites dans le contrat de ruralité du Pays de Balagne,
- d'autoriser le Président à programmer, avec l'Etat et la CTC, le financement d'outils visant à améliorer les mobilités réelles et virtuelles sur le territoire.

TEPCV volet 2 : approbation du projet et du plan de financement

Délibération : n°2016/030

Le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'un appel à projets pour mobiliser des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne, a signé, le 12 mai 2016, une convention de transition énergétique pour la croissance verte en programmant des actions dans les domaines de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports par l'organisation d'une éco-mobilité à l'échelle du Pays de Balagne. Un budget de 625 000 € a été programmé et financé à hauteur de 80 %.

Pour compléter cette dynamique, une seconde programmation peut faire l'objet d'un avenant à la convention initiale. Le Président propose aux membres du comité syndical de programmer les opérations suivantes :

Dépenses		Recettes	
Achat de 50 lampadaires solaires	200 000 €	TEPCV	280 000 €
Construction d'un ouvrage de démonstration en pierre sèche	120 000 €		
Ateliers d'apprentissage à la construction en pierre sèche	10 000 €	Autofinancement	70 000 €
Actions d'arrachage de plantes invasives	20 000 €		
TOTAL	350 000 €		350 000 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention de transition énergétique du 12 mai 2016,
- d'autoriser le Président à signer, avec le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, cet avenant.

Débat d'Orientation Budgétaire 2017 du PETR

Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera présenté au prochain comité syndical.

Un point sur les dossier en cours et programmé est rapidement débattu :

1. **SCoT** : suite au derniers chiffres de l'INSEE, un PADD version 4 a été élaboré et en conséquence, un DOO v4 également. Ces documents seront transmis aux membres du comité syndical. Une réunion sera organisée en début d'année.

2. Issue de l'Agenda 21 local, la **Plateforme de Rénovation énergétique de l'Habitat** privé du Pays de Balagne est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2016 avec la prise de fonctions de Mlle Floriane SPACCESI, chargée de mission habitat durable. Tous les Maires ont été contactés afin de relayer l'information à leurs administrés.

3. Le Pays de Balagne a été retenu le 1er avril 2016 comme **territoire Leader** sur la programmation 2014 – 2020 pour développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes de son territoire. Toutes les pièces de la convention ont été complétées et fournies à la CTC. Les conventions devraient être signées début 2017.

4. **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** : Le Pays de Balagne a été signataire d'un contrat de transition énergétique le 12 mai 2016 :

Ce programme comporte trois actions :

- Structuration de l'écomobilité par l'aménagement et la signalétique de parcs relais et d'aires de covoiturage et l'aménagement d'une voie douce entre Calvi et L'Ile-Rousse.
- Acquisition de vélos tous chemins à assistance électrique et stations de recharges photovoltaïques
- Animations scolaires écocitoyennes

Un avenant au contrat a été signé, à Bastia, le 12 décembre dernier par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La partie portée par le PETR , et délibérée ce jour, porte sur l'achat de lampadaires solaires, la construction d'un ouvrage de démonstration en pierre sèche et le financement de campagnes d'arrachage de plantes invasives. Une autre partie est portée par les Communautés de Communes et concerne le remplacement du parc de véhicules légers par des véhicules électriques avec leurs stations de recharge photovoltaïque et l'expérimentation d'une navette électrique dans la vallée du Fango. Des opérations communales concernent la

réhabilitation du bâtiment abritant le siège du PETER à Cateri, la réhabilitation de l'école communale de Galeria et des jardins familiaux.

5. Un **contrat de ruralité** a été élaboré et sera signé le 19 décembre prochain. Il est porté par le PETER du Pays de Balagne et les Communautés de Communes pour soutenir le déploiement de pôles santé de proximité, développer l'accès au numérique haut débit, implanter les HotSpots wifi publics et une mettre en place une offre de transport en commun sur le territoire.

Gestion du Personnel : Fin du contrat de travail en emploi d'avenir au 31 mars 2017 concernant le poste d'assistante chargée de communication

Le Président informe que l'assistante chargée de communication, Mlle Julie BOUHET MASSIANI, a été recrutée en Contrat d'Avenir. L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Ce contrat arrive à son terme le 31 mars 2017. Le Président sollicite l'avis du comité syndical sur les perspectives qui pourraient ou non être proposées à Mlle BOUHET MASSIANI.

M. MARCHETTI précise qu'avant de parler de perspectives, il est nécessaire de faire le bilan des trois ans écoulés.

Il s'avère que la communication sur les actions du Pays de Balagne s'est améliorée mais ne peut pas justifier à elle seule une pérennisation du poste.

La directrice rappelle que dans le contrat de ruralité, il est prévu l'élaboration d'un SIG et d'une application pour smartphone qu'il faudra administrer et animer. L'exécution de requêtes pour les bureaux d'études ou l'intégration d'annonces promotionnelles de commerçants locaux dans l'application pourront générer des recettes pour financer en partie le poste de travail.

Quoiqu'il en soit, dans l'attente de la mise en place du nouveau comité syndical du PETER, aucun engagement ne peut être pris.

Questions diverses

1. Demande de subvention portant sur le fonctionnement du GAL 2016 et 2017

Le PETER du Pays de Balagne est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Locale) qui met

concrètement en œuvre le programme Leader 2014-2020 sur le territoire. Les dépenses concernant le fonctionnement du GAL sont éligibles à compter du 1^{er} avril 2016.

Le conventionnement de la programmation LEADER a pris du retard et ne sera pas signé avant le mois de février 2017. Il est donc nécessaire d'attendre la signature de la convention pour délibérer, les premières demandes de paiement ne pourront intervenir avant la signature de la convention du programme Leader.

2. Processus de l'élaboration du projet de territoire du PETR,

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne, issue de la fusion de la CC du bassin de vie de l'Ile-Rousse et des Cinq Pieve di Balagna, doit se réunir pour élire son exécutif et désigner les délégués appelés à la représenter au PETR du Pays de Balagne.

Ensuite, le comité syndical du PETR pourra se réunir pour élire son Président et son vice président et modifier les statuts du PETR (composition, représentation, missions, fonctionnement).

Dès lors, les deux instances consultatives, le conseil de développement territorial et la conférence des Maires, pourront être mises en place. Le travail d'élaboration du projet de territoire pourra débuter. Le projet de territoire devra être approuvé avant le 24 octobre 2017.

3. Marché public portant sur les animations périscolaires infructueux (aucune offre reçue) – suite à donner.

La date de limite de réception des offres pour le marché public relatif aux animations périscolaires 2016-2017 et 2017-2018 sur les bonnes pratiques et comportements écocitoyens en matière d'économies d'énergies pour le pays de Balagne était le Vendredi 25 novembre 2016 à 16h00. Le PETR du pays de Balagne n'a reçu aucune offre.

Le comité syndical propose que le cahier des charges fasse l'objet de modifications. Il sera retransmis aux élus pour le retravailler.

Il faudra solliciter les associations locales afin de les informer de la relance de ce marché.

Autres points :

Délibération : n° 2016/031

Objet : Attribution du marché public d'étude portant sur la faisabilité d'une voie verte entre Calvi et Ile-Rousse

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le Pays de Balagne, dans le cadre de sa politique globale de transition énergétique élaborée à travers son Agenda 21, a concentré sa candidature «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» sur le développement de l'écomobilité.

Une des actions consiste à structurer l'écomobilité par l'aménagement d'une voie douce entre Calvi et L'Ile-Rousse.

Pour ce faire une consultation a été lancée auprès des entreprises afin d'attribuer le marché public concernant l'étude portant sur la faisabilité d'une voie verte reliant Calvi et l'Ile-Rousse.

Le comité syndical, après analyse des offres et au regard des critères d'attribution propose

d'attribuer le marché d'étude :

A l'entreprise INDIGGO SAS pour un montant de 33 325 € H.T.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché d'étude à l'entreprise INDIGGO SAS pour un montant de 33 325,00 € HT
- Autorise le Président à signer le marché correspondant et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce marché.

4 - Calendrier : Modification des statuts du PETR du pays de Balagne

Afin d'être en mesure, dès l'installation du nouveau comité syndical du PETR, de débattre sur de nouveaux statuts, des réunions de travail devront être organisées.

Un projet de statuts a déjà été élaboré et approuvé par les 3 communautés de Communes en août 2016. Il pourra être repris et soumis à discussion.

5- Calendrier :

Début 2017, dès que le nouveau comité syndical du PETR sera en place, plusieurs réunions devront être organisées :

1. Réception des prestataires concernant le lancement du marché public portant sur l'étude de faisabilité d'une voie verte entre Calvi et Ile-Rousse et du marché public d'étude portant sur l'implantation, l'aménagement et la signalétique de parc relais et d'aires de covoiturage pour le pays de Balagne.
2. Présentation de la version 4 du PADD et du DOO du SCoT.

Le Président rappelle au comité syndical que le lundi 19 décembre à 15h00, le pays de Balagne va signer, à la mairie de Speloncato, le contrat de ruralité du pays de Balagne avec le Ministre Jean-Michel BAYLET.

M. Attilius CECCALDI Vice-Président du Pays de Balagne, propose que la communauté de communes d'Ile-Rousse Balagne élise les Président, Vice-Présidents de la comcom en même temps que les délégués du pays de Balagne afin de ne pas faire perdre de temps au PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait à Cateri, le jeudi 22 décembre 2016

Le Président, M. Paul LIONS,